

Critères de financement 2026

Partenariats pour la démocratie Pankow 1 & 2 Programme fédéral „Demokratie leben!“

Conditions de financement:

Les points suivants doivent être respectés pour que le projet puisse être financé:

- L'idée du projet a été discutée par les demandeurs lors du conseil de candidature. Le conseil de candidature ne constitue pas un droit au financement.
- Le projet soutient les objectifs du programme fédéral « Demokratie leben! »: « L'objectif du programme fédéral est de contribuer au renforcement de la démocratie et à une coexistence pacifique et respectueuse, de promouvoir la participation et de permettre le travail contre toutes les formes d'hostilité envers des groupes et d'hostilité à l'égard de la démocratie. »
- Les [directives de financement du programme fédéral « Demokratie leben! »](#) ainsi que les conditions générales annexes pour les subventions de financement de projets (ANBest-P) s'appliquent.
- Le projet doit se dérouler dans les régions désignées des districts Pankow 1 ou Pankow 2 et s'adresser aux multiplicateurs/résidents de Pankow
- Le projet ne peut commencer qu'à partir du 15.04.2026 au plus tôt et doit être achevé au plus tard le 11.12.2026.
- Après la fin du projet, au plus tard le 31.01.2026, un rapport et les documents nécessaires pour justifier la subvention doivent être fournis.
- Les demandes peuvent être soumises par des associations et organisations à but non lucratif. L'objet statutaire doit être compatible avec le programme fédéral. Les projets à but lucratif ne peuvent pas être financés.
- Un financement est exclu si des organisations ou des personnes impliquées dans le projet ont, dans un passé récent, exprimé publiquement, par des publications ou par des activités vérifiables, des positions antisémites, d'extrême droite, racistes, hostiles aux personnes trans et queer, aux personnes handicapées, classistes, sexistes ou d'autres positions hostiles à l'humanité. Sont également exclues du financement les organisations ou les personnes qui soutiennent le mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre Israël.



tissement et Sanctions (BDS), considéré comme antisémite par le Bundestag allemand, ou qui poursuivent activement ses objectifs. Les demandeurs déclarent lors de la soumission de leur demande que ni eux ni les personnes impliquées dans le projet ne remplissent les critères d'exclusion mentionnés. Ces informations sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation du projet.

- Les projets qui bénéficient déjà d'un financement pour certains éléments via d'autres programmes ou similaires doivent préciser exactement quels éléments du projet doivent être financés dans le cadre de la PfD Pankow. Ces éléments ne doivent pas déjà être financés par d'autres moyens. À cet effet, un plan de financement du autre projet doit être présenté. Le double financement des mêmes dépenses doit être exclu de manière vérifiable.
- La communication publique dans le cadre de la mise en œuvre du projet doit se conformer aux directives du programme fédéral «Demokratie leben!».

Critères d'évaluation

Les demandes de projet susceptibles de recevoir un financement sont évaluées selon les critères suivants:

- Le projet repose sur un concept cohérent. La demande précise ce qui doit se passer, quand et avec quels groupes cibles. Les objectifs fixés peuvent être atteints avec les méthodes prévues.
- Le projet repose sur une planification réaliste (temps et ressources).
- La demande explique de manière cohérente comment le groupe cible sera atteint. La planification du projet prend en compte, le cas échéant, les besoins des personnes ayant un accès limité aux offres, par exemple en raison de la langue, de besoins quotidiens influencés par la religion ou les convictions philosophiques, de la proximité du lieu de résidence, des obligations de soins, etc.
- La planification du projet explique de manière compréhensible comment l'accessibilité pour les personnes handicapées est prise en compte (par exemple, accessibilité physique, communication accessible, besoins d'assistance, etc.).
- Le projet est conçu et réalisé par des personnes compétentes pour sa mise en œuvre. La compétence professionnelle doit être démontrée de manière compréhensible dans la demande. Elle peut en particulier résulter d'une qualification ou d'une formation pertinente, d'une expérience professionnelle ou bénévole avérée dans le domaine concerné, d'une approche méthodologique solide ou du travail sur la base de concepts professionnels reconnus, d'études scientifiques ou de pratiques éprouvées.